

PLAN CLIMAT/AIR ENERGIE TERRITORIAL MARNE&GONDOIRE



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21), conformément à la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé d'engager l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Le projet du PCAET a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire n°2020/001 du 3 février 2020.

Pensé comme la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire, il vise plusieurs finalités :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique, en agissant sur la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables ;
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique ;
- Préserver la qualité de l'air.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public électronique est organisée sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire :

**DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 À 9H00
AU JEUDI 23 DÉCEMBRE 2020 À 17H00**

Le dossier de consultation comprend :

1. La délibération
2. Le diagnostic du territoire
3. La stratégie territoriale
4. Le plan d'actions
5. Le rapport environnemental
6. Le bilan de concertation
7. La note de synthèse du PCAET
8. La note de suivi et gouvernance
9. L'avis de l'État
10. Le courrier de réponse à l'avis de l'État

Les pièces de ce dossier seront consultables à compter du 23 novembre 2020 à 9h :

- En ligne depuis le site internet de l'intercommunalité : www.marneetgondaire.fr

Le public pourra formuler ses observations et propositions, pendant la durée de la consultation :

- En ligne sur le registre numérique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2218>, accessible 7j/7, 24h/24 depuis le premier jour de la consultation à 9h et jusqu'au dernier jour de la consultation à 17h.
- Par courrier électronique envoyé à l'adresse internet suivante :
concertation-publique-2218@registre-dematerialise.fr

Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de la consultation.

Toute information complémentaire relative à cette consultation pourra être obtenue auprès de la communauté d'agglomération par téléphone au **01 60 35 43 55** ou par mail sur environnement@marneetgondaire.fr

À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de Marne et Gondoire.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur www.marneetgondaire.fr pendant trois mois à compter de la délibération d'approbation du PCAET.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet et affiché au siège de la communauté d'agglomération ainsi que dans chaque mairie de ses communes membres 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération